

# Arts Plastiques

C'est une option facultative qui peut être suivie par les élèves de toutes les séries (générales et technologiques), de la seconde à la terminale. Epreuve orale, coefficient 2 au baccalauréat (seuls les points acquis au dessus de 10/20 sont pris en compte). Un nombre significatif d'élèves obtiennent une mention voire leur diplôme grâce à l'option et gardent surtout le plaisir d'une pratique artistique régulière. Les élèves de seconde ont 1 h de cours par semaine, les premières 2 h et les terminales également 2 h, entre 12h30 et 13h30.

## Le programme

Il repose sur une interaction et un équilibre entre pratiques artistiques et études d'œuvres. Il vise à la construction d'attitudes artistiques et à l'exercice d'une réflexion critique.



*Des visites guidées d'expositions d'art contemporain et de photographies sont organisées.*



La question principale **en classe de seconde** vise à travailler les relations qu'entretiennent « LA FORME » et « L'IDEE », à travers le DESSIN et la MATERIALITE.

- **En classe de première** le programme est centré sur la question de la REPRESENTATION, ses procédés, ses processus et ses codes.
- L'enseignement **en terminale** pose plus particulièrement la question de la "PRESENTATION", question qui détermine à la fois la pratique artistique et l'approche culturelle.

En relation avec cette problématique, un **programme limitatif de trois questions** renouvelé par tiers chaque année porte sur la mise en relation de **trois œuvres importantes**, choisies de manière à favoriser une étude approfondie de différents dispositifs de "présentation"

Les trois œuvres du programme de terminale pour l'année scolaire 2016-2017 et pour la session 2017 du baccalauréat sont les suivantes :

Les fresques de la Villa Barbaro à Maser (1560-1561) de Paolo CALIARI, dit Véronèse.

VIDEOS de BILL VIOLA

La bicyclette ensevelie, 1990 de Claes Oldenburg et Coosje Van Bruggen ; parc de la Villette PARIS.

## Le dossier pour l'épreuve orale du baccalauréat

Présenté dans un carton à dessin format raisin, le dossier est précédé de la liste des travaux et d'une fiche pédagogique, établie par le professeur et signée par le chef d'établissement. Il comprend les projets de l'élève (3 à 6) portant le nom du candidat et le cachet de l'établissement : des productions plastiques (esquisses, croquis, vidéos, photos, travaux aboutis) réalisées au cours de l'année de terminale, en relation directe avec les questions du programme de l'option facultative.

Le candidat a recours à la photographie ou à la vidéo pour rendre compte des travaux qui ont été réalisés dans l'espace (volumes, installations, événements), dossier numérique n'excédant pas 5 minutes

## Nature et modalités de l'épreuve

**Epreuve orale : durée 30 mn, sans temps de préparation.**

L'épreuve prend la forme d'un entretien à partir du dossier constitué par le candidat au cours de l'année de terminale (3 à 6 travaux).

**L'évaluation vise des compétences artistiques, culturelles, techniques et méthodologiques.**



Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec Anne Legrix, professeur d'Arts Plastiques.